



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Voyages

depuis et vers

l'étranger

au 2 janvier

Lutter contre l'épidémie de Covid-19

VOYAGES DEPUIS ET VERS L'ÉTRANGER

Les flux de voyageurs entre la France et les pays étrangers sont ouverts selon des modalités qui varient en fonction de la situation sanitaire des pays et de la vaccination des voyageurs.

Une classification des pays est définie sur la base des indicateurs sanitaires. Les listes des pays sont susceptibles d'évoluer selon la situation épidémique (listes à retrouver sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus).

Pour les voyageurs souhaitant se rendre à l'étranger, il est nécessaire de s'informer au préalable sur les éventuelles restrictions appliquées par les pays de destination (en savoir plus sur www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs).

Il est fortement recommandé de ne pas voyager vers les pays « rouges » et « rouge écarlate ».

Des dispositions spécifiques peuvent s'appliquer aux déplacements depuis et vers les outre-mer.

Classification des pays :

- **Pays « verts »** : pas de circulation active du virus.
- **Pays « orange »** : circulation active du virus dans des proportions maîtrisées.
- **Le royaume-Uni** constitue une catégorie particulière de pays connaissant une circulation active d'un variant préoccupant, en raison des mesures spécifiques s'appliquant aux déplacements en provenance et à destination de ce pays depuis le 20 décembre 2021.
- **Pays « rouges »** : circulation active du virus, présence de variants préoccupants.
- À titre conservatoire, et dans l'attente de données complémentaires sur le variant Omicron, il est créé une catégorie de **pays « rouge écarlate »** : circulation particulièrement active du virus et/ou découverte d'un variant susceptible de présenter un risque de transmissibilité accrue ou d'échappement immunitaire.



Les vaccins admis par la France sont ceux reconnus par l'Agence européenne du médicament (EMA) : Pfizer, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield et Johnson & Johnson.

Le certificat de vaccination n'est valable qu'à la condition qu'il permette d'attester la réalisation d'un schéma vaccinal complet, soit :

- 7 jours après la 2^e injection pour les vaccins à double injection (Pfizer, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield) ;
- 4 semaines après l'injection pour les vaccins avec une seule injection (Johnson & Johnson) ;
- 7 jours après l'injection pour les vaccins chez les personnes ayant eu un antécédent de Covid-19 (1 seule injection nécessaire).



VOYAGES AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Pour voyager au sein de l'Union européenne, il n'est actuellement pas nécessaire de justifier du motif de son déplacement, mais des obligations de test préalable et de quarantaine peuvent s'appliquer.

Le pass sanitaire est reconnu pour les déplacements internes à l'espace européen, sous la forme d'un certificat européen.

Le certificat Covid numérique de l'Union européenne pourra intégrer une preuve de vaccination, un résultat de test négatif ou une preuve de rétablissement du COVID de moins de 6 mois. Les États pourront en outre établir des mesures sanitaires supplémentaires si elles sont nécessaires et proportionnées (par exemple : test, quarantaine...).

VOYAGES DEPUIS ET VERS L'ÉTRANGER

A compter du 9 juin, les flux de voyageurs entre la France et les pays étrangers seront rouverts selon des modalités qui varient en fonction de la situation sanitaire des pays tiers et de la vaccination des voyageurs.

Une classification des pays a été définie sur la base des indicateurs sanitaires. Les listes des pays sont susceptibles d'être adaptées selon les évolutions de leur situation épidémique (listes à retrouver sur www.gouvernement.fr/info-coronavirus).

Classification des pays au 2 juin 2021 :

Pour les voyageurs souhaitant se rendre à l'étranger, il est nécessaire de s'informer au préalable sur les éventuelles restrictions appliquées par les pays de destination (en savoir plus sur www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs).

Il est fortement recommandé de ne pas voyager vers les « pays rouges ».

• **Pays « verts »** : pas de circulation active du virus, pas de variants préoccupants recensés.
Espace européen, Australie, Corée du Sud, Israël, Japon, Liban, Nouvelle-Zélande, Singapour .

• **Pays « orange »** : circulation active du virus dans des proportions maîtrisées, sans diffusion de variants préoccupants.

Tous les pays, hors pays « verts » et « rouges ».

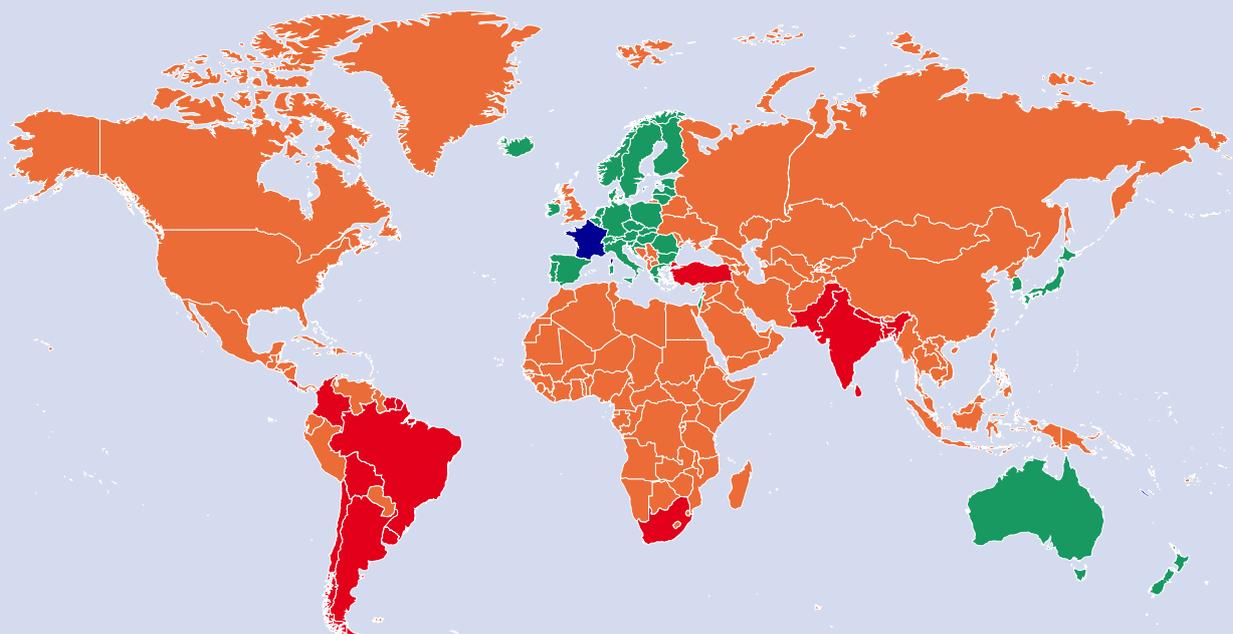
• **Pays « rouges »** : circulation active du virus, présence de variants préoccupants.

Afrique du Sud, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, Inde, Népal, Pakistan, Sri Lanka, Suriname, Turquie, Uruguay.



CLASSIFICATION FRANÇAISE DES PAYS SUR LA BASE DES INDICATEURS SANITAIRES AU 2 JUIN

COVID-19



Les frontières de la France sont ouvertes aux voyageurs selon les modalités suivantes :

→ Les mesures de motifs impérieux et de quarantaine appliquées aux adultes s'étendent dans les mêmes conditions aux mineurs les accompagnant.

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
À destination d'un pays vert	✓	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	Je ne suis pas vacciné	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
En provenance d'un pays vert	✓	∅	Test PCR ou antigénique négatif < 48h ⁽¹⁾	Test antigénique ou PCR aléatoire	∅
	Je ne suis pas vacciné	∅	Test PCR ou antigénique négatif < 48h ⁽²⁾	Test antigénique ou PCR aléatoire	∅

⁽¹⁾ Sauf pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne, d'Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

⁽²⁾ Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour les arrivées en provenance d'un État membre de l'Union européenne, d'Andorre, d'Islande, du Liechtenstein, de Monaco, de la Norvège, de Saint-Marin, du Saint-Siège ou de la Suisse.

	Preuve de vaccination (vaccins reconnus par l'EMA*)	Motif impérieux	Test exigé à l'embarquement	Test exigé à l'arrivée	Mesure de quarantaine
À destination d'un pays orange	✓	∅ (sous réserve des règles du pays de destination)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays oranges (sous réserve des règles du pays de destination **)	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination	Selon les règles du pays de destination
En provenance d'un pays orange	✓	∅	Test PCR ou antigénique négatif < 48h	Test antigénique ou PCR aléatoire	∅
	Je ne suis pas vacciné	Liste des motifs impérieux des pays oranges	Test PCR ou antigénique négatif < 48h ⁽³⁾	Test antigénique ou PCR aléatoire	Auto-isolément de 7 jours et test en fin de période

⁽³⁾ Test PCR ou antigénique négatif < 24h pour le Royaume-Uni.

* La liste des vaccins reconnus par l'EMA: Pfizer/Comirnaty, Moderna, AstraZeneca/Vaxzevria/Covishield, Janssen.

** La liste dont les règles sont les plus strictes s'applique.

LISTE DES MOTIFS IMPÉRIEUX DES PAYS « ORANGE »

À DESTINATION D'UN PAYS « ORANGE »	EN PROVENANCE D'UN PAYS « ORANGE »
Ressortissant étranger rejoignant son pays.	Ressortissant français , ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants.
Décès d'un membre de la famille en ligne directe (grands-parents, parents, enfants ainsi que les frères et sœurs) / Visite à une personne dont le pronostic vital est engagé , pour les membres de la famille en ligne directe (grands-parents, parents, enfants ainsi que les frères et sœurs). Pièces exigibles : acte ou certificat de décès, certificat médical établissant la situation de la personne dont le pronostic vital est engagé, preuve du lien familial.	Ressortissant de l'Union européenne ou assimilé, ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, sa résidence principale dans un pays de l'Union européenne ou assimilé ou le pays dont il a la nationalité.
Déplacement en France dans le cadre de l'exercice d'un droit de garde reconnu par décision de justice. Pièces exigibles : décision de justice et pièce justificative du lieu de domicile.	Ressortissant de pays tiers, titulaire d'un titre de séjour ou d'un visa de long séjour français ou européen en cours de validité, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, sa résidence principale dans un pays de l'Union européenne ou assimilé.
Convocation par une autorité judiciaire ou administrative. Pièce exigible : convocation par l'autorité administrative ou judiciaire.	Ressortissant de pays tiers titulaire d'un visa de long séjour délivré au titre du regroupement familial ou de la réunification familiale des réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides.
Impossibilité légale ou économique de rester sur le territoire sur lequel se trouve la personne / exécution d'une mesure d'éloignement du territoire. Pièces exigibles : Titre de séjour expirant, acte de licenciement, etc.	Professionnel de santé ou de recherche étranger concourant à la lutte contre la Covid-19 ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants.
Participation à un programme d'échange universitaire. Pièce exigible : certificat de scolarité établi par l'établissement.	Professionnel de santé ou de recherche étranger recruté en qualité de stagiaire associé.
Urgence médicale vitale (pour la personne ainsi qu'un accompagnant si sa présence est indispensable). Pièces exigibles : certificat médical, preuve d'une hospitalisation programmée, etc.	Ressortissant de pays tiers disposant d'un VLS Passeport Talent ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants.
Missions indispensables à la poursuite d'une activité économique , requérant une présence sur place qui ne peut être différée et dont le report ou l'annulation aurait des conséquences manifestement disproportionnées ou serait impossible (dont les professionnels du transport). Pièces exigibles : attestation de l'employeur, carte professionnelle des équipages du transport international de marchandises, du transport international de passagers, du transport international maritime.	Étudiant inscrit dans des cours de français langue étrangère (FLE) préalables à une inscription dans l'enseignement supérieur ou admis aux oraux des concours dans des établissements d'enseignement supérieur français ou inscrits pour l'année 2021-2022 ; Chercheur ou enseignant (y compris assistant de langue) s'installant en France à l'invitation d'un laboratoire de recherche, pour des activités de recherche nécessitant impérativement une présence physique ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants.
Professionnel de santé ou de recherche concourant à la lutte contre la Covid 19 ou participant à des opérations de coopération d'intérêt majeur en matière de santé. Pièce exigible : carte professionnelle.	Travailleur du secteur des transports terrestres, maritimes et aériens ou prestataire de services de transport (y compris les conducteurs de tout véhicule de transport de marchandises destinées à être utilisées sur le territoire ainsi que de ceux qui ne font que transiter, ou voyageant comme passager pour se positionner sur sa base de départ ou se former).
Missions ponctuelles liées à l'exercice de prérogatives de puissance publique (dont les missions diplomatiques et les missions indispensables à la poursuite de l'exécution des contrats opérationnels des forces armées ou corps militaires) ne pouvant être différées ou reportées. Pièce exigible : carte professionnelle, ordre de mission.	Ressortissant étranger en fonction dans une mission diplomatique ou consulaire, ou une organisation internationale ayant son siège ou un bureau en France, de même que son conjoint et ses enfants ou ressortissant étranger de pays tiers séjournant en France pour motif professionnel impérieux sous couvert d'un ordre de mission émis par l'État d'appartenance.
Sportif professionnel de haut niveau pour la participation à des rencontres validées par le ministère des sports. Pièce exigible : carte professionnelle, certificat délivré par l'organisateur en lien avec le ministère des sports.	Voyageur en transit de moins de 24 heures en zone internationale.



البطاقة الصحية للمسافر

Fiche Sanitaire du Passager / Public Health Passenger Form - Coronavirus -

اسم الباخرة Name of Boat /Nom du navire	رقم المقعد Numéro de siège / Seat number	تاريخ الوصول Arrival date / Date d'arrivée
.....

الجنسية Nationalité / Nationality	رقم الجواز N° passeport/ Passport Number	رقم البطاقة الوطنية أو رقم بطاقة الإقامة N° de la carte nationale ou de titre séjour N ° ID card or residence permit number	تاريخ الإزدياد Date de naissance/ Date of birth	الإسم العائلي و الشخصي Nom Prénom / Full name
.....

العنوان في المغرب / Adresses au Maroc / Addresses in Morocco / العنوان في المغرب /
.....

رقم الهاتف داخل المغرب N° de téléphone au Maroc Phone number in Morocco	رقم الهاتف خارج المغرب N° de téléphone hors Maroc Phone number outside Morocco
.....

ما هي الدول التي زرت خلال 10 يوماً الماضية؟ Quels sont les pays que vous avez visité durant les derniers 10 jours ? Which foreign countries have you visited during the last 10 days?	مدن العبور Villes de transit / Transit cities	بلد القدوم Pays de provenance / Coming from
.....

- هل تلقيتم التلقيح ضد كوفيد 19 ؟ - Est ce que vous êtes vaccinés contre la COVID-19 ? - Have you been vaccinated against COVID-19 ?	نعم Oui Yes	لا Non No
- إذا كنتم تلقيتم التلقيح ضد كوفيد 19، ما نوع التلقيح الذي تلقيتموه ؟ - Si vous êtes vaccinés contre la COVID 19, quel type de vaccin vous avez reçu ? - If you are vaccinated, what type of vaccine did you receive?		
- ما هي عدد الجرعات التي أخذتموها؟ - Combien de dose vous avez reçu ? - How many doses do you received ?	1 <input type="checkbox"/>	2 <input type="checkbox"/>
- متى تلقيتم آخر جرعة تلقيح ضد كوفيد 19 ؟ - En quelle date avez-vous reçu la dernière dose de vaccin contre la COVID 19 ? - When did you receive the last dose of the COVID 19 vaccine ?	التاريخ/ Date/.....	

أصرح بصحة جميع المعلومات المدلى بها.
Je déclare que toutes les informations sont correctes.
I declare that all the information is true and correct.

التوقيع: Signature :

شكرا على حسن تفهمكم
Merci pour votre compréhension
We appreciate your kind understanding

Réservé à l'administration / Reserved for administration / خاص للإدارة
N° d'admission :

ATTESTATION DE SORTIE DU TERRITOIRE MÉTROPOLITAIN VERS UN PAYS DE LA ZONE ORANGE

(Pour les personnes non vaccinées)

Vous souhaitez quitter le territoire métropolitain pour vous rendre dans un pays de la zone orange et vous n'avez pas de schéma vaccinal complet :

1. Vous devez produire un motif impérieux pour quitter le territoire métropolitain.
2. Vous devez vous conformer aux règles appliquées par votre pays de destination.

Cette attestation est à présenter aux compagnies de transport, avant l'embarquement, par les passagers qui souhaitent quitter le territoire métropolitain, ainsi qu'aux autorités en charge du contrôle des frontières. À défaut, un refus d'embarquement pourra être prononcé.

Elle devra être accompagnée de la présentation :

- des documents exigés par le pays de destination ;
- des pièces justifiant le motif impérieux produit à la sortie du territoire métropolitain.

Partie à compléter par le voyageur :

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :, Nationalité :

Demeurant :

Provenance initiale (ville/pays) :

Destination finale (ville/pays) :

Je certifie que mon motif de déplacement correspond à l'un des motifs impérieux suivants (cocher la case) :

1. Retour dans le pays de résidence ou d'origine (sans garantie de retour sur le territoire français, sauf motif impérieux).
2. Décès d'un membre de la famille en ligne directe (grands-parents, parents, enfants ainsi que les frères et soeurs). Visite à une personne dont le pronostic vital est engagé, pour les membres de la famille en ligne directe (grands-parents, parents, enfants ainsi que les frères et soeurs).

Pièces exigibles : acte ou certificat de décès, certificat médical établissant la situation de la personne dont le pronostic vital est engagé, preuve du lien familial.

3. Déplacement à l'étranger dans le cadre de l'exercice d'un droit de garde reconnu par décision de justice.

Pièces exigibles : décision de justice et pièce justificative du lieu de domicile.

4. Convocation par une autorité judiciaire ou administrative.

Pièce exigible : convocation par l'autorité administrative ou judiciaire.

5. Impossibilité légale ou économique de rester sur le territoire sur lequel se trouve la personne. Exécution d'une mesure d'éloignement du territoire.

Pièces exigibles : titre de séjour expirant, acte de licenciement...

6. Participation à un programme d'échange universitaire.

Pièce exigible : certificat de scolarité établi par l'établissement.

7. Urgence médicale vitale (pour la personne ainsi qu'un accompagnant si sa présence est indispensable).

Pièces exigibles : certificat médical, preuve d'une hospitalisation programmée...

8. Missions indispensables à la poursuite d'une activité économique, requérant une présence sur place qui ne peut être différée et dont le report ou l'annulation aurait des conséquences manifestement disproportionnées ou serait impossible (dont les professionnels du transport).

Pièces exigibles : attestation de l'employeur, carte professionnelle des équipages du transport international de marchandises, du transport international de passagers, du transport international maritime.

9. Professionnel de santé ou de recherche concourant à la lutte contre la covid-19 ou participant à des opérations de coopération d'intérêt majeur en matière de santé.

Pièce exigible : carte professionnelle.

10. Missions ponctuelles liées à l'exercice de prérogatives de puissance publique (dont les missions diplomatiques et les missions indispensables à la poursuite de l'exécution des contrats opérationnels des forces armées ou corps militaires) ne pouvant être différées ou reportées.

Pièce exigible : carte professionnelle, ordre de mission.

11. Sportif professionnel de haut niveau pour la participation à des rencontres validées par le ministère des sports.

Pièce exigible : carte professionnelle, certificat délivré par l'organisateur en lien avec le ministère des sports.

Fait à : , le :

Signature :

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT VERS LA FRANCE MÉTROPOLITAINE DEPUIS UN PAYS DE LA ZONE ORANGE

(Pour les personnes non vaccinées)

Vous arrivez en France en provenance d'un pays classé sur la zone orange et vous n'avez pas de schéma vaccinal complet :

1. Lors de votre embarquement, vous devez présenter un test PCR négatif de moins de 48 heures ou un test antigénique négatif de moins de 48 heures.
2. Vous devez produire un motif impérieux pour entrer sur le territoire métropolitain.
3. Vous pouvez être soumis à un test aléatoire à l'arrivée et vous devez vous engager à vous isoler pendant sept jours à votre arrivée.

Cette attestation est à présenter aux compagnies de transport, avant l'embarquement, par les passagers qui souhaitent voyager à destination de la France métropolitaine, ainsi qu'aux autorités en charge du contrôle des frontières. Elle concerne les voyageurs arrivant sur le territoire par un vol direct ou après un transit de moins de quatorze jours dans un autre pays tiers. À défaut, un refus d'embarquement ou d'accès au territoire sera prononcé.

Elle devra être accompagnée de la présentation :

- d'une déclaration sur l'honneur attestant d'une absence de symptômes d'infection à la covid-19 et de contact avec un cas confirmé de covid-19 ;
- pour les personnes de onze ans ou plus, d'un examen biologique de dépistage virologique (PCR) réalisé moins de 48 heures avant l'embarquement ne concluant pas à une contamination par la covid-19 ou un test antigénique réalisé moins de 48 heures avant l'embarquement ne concluant pas à une contamination par la covid-19 ;
- d'un engagement sur l'honneur à se soumettre au test antigénique ou à l'examen biologique qui peut être réalisé à l'arrivée en France métropolitaine ;
- d'un engagement sur l'honneur à s'isoler durant sept jours et d'un engagement sur l'honneur visant à se soumettre à un examen biologique de dépistage virologique (PCR) à l'issue de la période d'isolement.

Partie à compléter par le voyageur :

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :, Nationalité :

Demeurant :

Provenance initiale (ville/pays) :

Destination finale (ville/pays) :

Je certifie que mon motif de déplacement correspond à l'un des motifs impérieux suivants (cocher la case) :

1. Ressortissant français, ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants.
2. Ressortissant de l'Union européenne ou assimilé, ainsi que son conjoint (marié, pacsé et concubin) et ses enfants, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, sa résidence principale dans un pays de l'Union européenne ou assimilé ou le pays dont il a la nationalité.
3. Ressortissant de pays tiers, titulaire d'un titre de séjour ou d'un visa de long séjour français ou européen en cours de validité, ayant sa résidence principale en France ou qui rejoint, en transit par la France, sa résidence principale dans un pays de l'Union européenne ou assimilé.
4. Ressortissant britannique et membres de sa famille bénéficiaires de l'accord de retrait du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord de l'Union européenne et de la Communauté européenne de l'énergie atomique. Fonctionnaire britannique dans l'exercice de ses missions, personne travaillant pour la police aux frontières, douanier. Personnel du tunnel sous la Manche (notamment pour les missions liées à l'exploitation, à la maintenance, à la sécurité) ou des installations transmanche.
5. Ressortissant de pays tiers titulaire d'un visa de long séjour délivré au titre du regroupement familial ou de la réunification familiale des réfugiés, bénéficiaires de la protection subsidiaire et apatrides.
6. Professionnel de santé ou de recherche étranger concourant à la lutte contre la covid-19 ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants.
7. Professionnel de santé ou de recherche étranger recruté en qualité de stagiaire associé.
8. Ressortissant de pays tiers disposant d'un visa de long séjour « passeport talent » ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants.
9. Étudiant inscrit dans des cours de français langue étrangère (FLE) préalables à une inscription dans l'enseignement supérieur ou admis aux oraux des concours dans des établissements d'enseignement supérieur français ou inscrits pour la rentrée 2021-2022. Chercheur s'installant en France à l'invitation d'un laboratoire de recherche, pour des activités de recherche nécessitant impérativement une présence physique ainsi que son conjoint (marié, pacsé, concubin sur présentation de justificatifs de communauté de vie) et ses enfants.
10. Travailleur du secteur des transports terrestres, maritimes et aériens ou prestataire de services de transport (y compris les conducteurs de tout véhicule de transport de marchandises destinées à être utilisées sur le territoire ainsi que de ceux qui ne font que transiter, ou voyageant comme passager pour se positionner sur leur base de départ ou se former).
11. Ressortissant étranger en fonction dans une mission diplomatique ou consulaire, ou une organisation internationale ayant son siège ou un bureau en France, de même que son conjoint et ses enfants ou ressortissant étranger de pays tiers séjournant en France pour motif professionnel impérieux sous couvert d'un ordre de mission émis par l'État d'appartenance.
12. Voyageur en transit de moins de 24 heures en zone internationale.

Fait à :, le :

Signature :

**ENGAGEMENT SUR L'HONNEUR A SE SOUMETTRE AUX REGLES RELATIVES
A L'ENTREE SUR LE TERRITOIRE NATIONAL METROPOLITAIN
(PAYS DE LA ZONE ORANGE)**

Cette déclaration est à présenter aux compagnies de transport avant l'embarquement ainsi qu'aux autorités en charge du contrôle des frontières.

Les mesures appliquées aux adultes vaccinés s'étendent dans les mêmes conditions aux mineurs les accompagnant, qu'ils soient vaccinés ou non.

Partie à compléter par le voyageur :

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le :

Nationalité :

Demeurant :

Provenance initiale (ville/pays) :

Destination finale (ville/pays) :

Je déclare sur l'honneur n'avoir présenté, au cours des dernières 48 heures, aucun des symptômes suivants :

- de la fièvre ou des frissons ;
- une toux ou une augmentation de ma toux habituelle ;
- une fatigue inhabituelle ;
- un essoufflement inhabituel quand je parle ou je fais un petit effort ;
- des douleurs musculaires et/ou des courbatures inhabituelles ;
- des maux de tête inexplicables ;
- une perte de goût ou d'odorat ;
- des diarrhées inhabituelles.

Je déclare sur l'honneur ne pas avoir connaissance d'avoir été en contact avec un cas confirmé de covid-19 dans les quatorze jours précédant le départ.

Si je ne suis pas vacciné selon un schéma vaccinal complet avec un vaccin reconnu par l'Agence européenne du médicament :

- Je m'engage sur l'honneur à me soumettre au test antigénique ou à l'examen biologique qui peut être réalisé à mon arrivée en France métropolitaine (voyageur de plus de onze ans).
- Je m'engage sur l'honneur à m'isoler durant sept jours, le cas échéant dans l'un des lieux désignés par les autorités françaises.
- Je m'engage sur l'honneur à me soumettre à un examen biologique de dépistage virologique (PCR) à l'issue de la période d'isolement (voyageur de plus de onze ans).

Fait à _____, le ____ / ____ / 2021

Signature